

**RAPPORT DE**

**GESTION**

**2016**

**atupri**

L'assureur de la santé

# SOMMAIRE

---

## **RAPPORT ANNUEL 3**

---

1	Contexte	4
1.1	Évolution du marché	4
1.2	Effectif du personnel au 31 décembre 2016	6
1.3	Projets	6
1.4	Modifications de la législation	6
2	Exercice	7
2.1	Chiffres-clés 2016	7
2.2	Évaluation des risques	7
2.3	Organes et organigramme au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	8
3	Rémunérations	9
4	Perspectives	9

---

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 10**

---

Rapport de l'organe de révision à l'attention du conseil de fondation d'Atupri Assurance de la santé	11
--	----

---

## **COMPTES ANNUELS 12**

---

Bilan au 31 décembre 2016	13
Compte de résultat 2016	14
Tableau des flux de trésorerie	15
Tableau de variation des fonds propres	16

---

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 17**

---

1	Compte de résultat sectoriel	18
2	Principes de présentation des comptes	19
3	Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation	19
4	Explications concernant les comptes annuels	24
4.1	Placements de capitaux	24
4.2	Immobilisations incorporelles	25
4.3	Immobilisations corporelles	26
4.4	Actifs circulants	27
4.5	Provisions techniques pour propre compte	28
4.6	Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	29
4.7	Provisions non techniques	29
4.8	Dettes/Comptes de régularisation	30
4.9	Frais d'exploitation pour propre compte	31
4.10	Autre résultat d'exploitation	31
4.11	Revenu extraordinaire LAMal	31
4.12	Autres mentions	32

# Rapport annuel

# 1 CONTEXTE

## 1.1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ

### EFFECTIFS D'ASSURÉS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Atupri a enregistré une croissance appréciable de 21'876 nouveaux assurés dans l'AOS. Des taux de croissance élevés ont été enregistrés dans les cantons de Berne, de St-Gall, de Lucerne, de Bâle-Campagne et du Tessin (environ 2'000 à plus de 7'000 nouveaux assurés). La forte croissance de la clientèle AOS se fonde sur des taux de conclusion élevés, doublés d'une baisse simultanée des résiliations. Pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, le nombre total d'assurés est supérieur à 200'000 clients.

La tendance aux modèles managed care se poursuit, tout comme la polarisation des franchises. Désormais, le modèle standard ne compte plus que 34 % environ des assurés. En matière de franchises, la franchise ordinaire 300.– prédomine avec environ 40 % des assurés, suivie de la franchise à option 2'500.– avec environ 35 % des assurés.

### CHIFFRES PAR COUVERTURE (EFFECTIF DE RISQUE)

	1.1.2017	1.1.2016	Différence	Différence en %
<b>Assurance de base selon la LAMal</b>				
Assurance obligatoire des soins (AOS) <sup>1)</sup>	185'881	164'005	21'876	13.3
Indemnité journalière LAMal	2'176	2'344	-168	-7.2
<b>Assurances complémentaires selon la LCA</b>				
Mivita	69'617	67'722	1'895	2.8
Comforta	15'133	14'860	273	1.8
Denta	31'606	31'382	224	0.7
Diversa	31'449	33'236	-1'787	-5.4
Extra	29'438	31'028	-1'590	-5.1
Hôpital Combi	29'420	31'033	-1'613	-5.2
Hôpital dont avec Hôtel	1'231 128	1'185 167	46 -39	3.9 -23.4
Assurance-accidents avec capital décès et invalidité (ADI) seulement les assurés LCA <sup>1)</sup>	25'016 17'993	24'762 18'746	254 -753	1.0 -4.0
seulement indemnité journalière sans AOS <sup>1)</sup>	465	522	-57	-10.9
<b>Nombre total d'assurés</b>	<b>204'339</b>	<b>183'273</b>	<b>21'066</b>	<b>11.5</b>

<sup>1)</sup> Nombre total d'assurés comprend les chiffres de l'«Assurance obligatoire des soins (AOS)», «seulement les assurés LCA» et «seulement indemnité journalière sans AOS».

### NOMBRE D'ASSURÉS PAR SERVICE CENTER

	1.1.2017	1.1.2016	Différence	Différence en %
Service Center Berne	46'734	40'017	6'717	16.8
Service Center Lausanne	23'497	22'743	754	3.3
Service Center Lugano	11'224	9'589	1'635	17.1
Service Center Lucerne	38'246	31'917	6'329	19.8
Service Center Zurich	84'638	79'007	5'631	7.1

## CHIFFRES DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DES SOINS (AOS) PAR ASSURANCE ET NIVEAU DE FRANCHISE

	Niveau de franchise en CHF	1.1.2017	1.1.2016	Différence	Différence en %
<b>Standard</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	11'225	11'463	-238	-2.1
Franchise ordinaire pour adultes	300	35'206	35'971	-765	-2.1
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		961	969	-8	-0.8
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		16'066	16'535	-469	-2.8
<b>Total</b>		<b>63'458</b>	<b>64'938</b>	<b>-1'480</b>	<b>-2.3</b>

<b>Assurance médecin de famille CareMed</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	4'034	3'749	285	7.6
Franchise ordinaire pour adultes	300	21'990	18'356	3'634	19.8
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		669	557	112	20.1
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		28'594	23'122	5'472	23.7
<b>Total</b>		<b>55'287</b>	<b>45'784</b>	<b>9'503</b>	<b>20.8</b>

<b>HMO</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	1'232	1'045	187	17.9
Franchise ordinaire pour adultes	300	11'803	9'073	2'730	30.1
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		269	211	58	27.5
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		24'385	18'405	5'980	32.5
<b>Total</b>		<b>37'689</b>	<b>28'734</b>	<b>8'955</b>	<b>31.2</b>

<b>TelFirst</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	2'154	2'002	152	7.6
Franchise ordinaire pour adultes	300	3'328	3'139	189	6.0
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		293	275	18	6.5
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		10'065	10'361	-296	-2.9
<b>Total</b>		<b>15'840</b>	<b>15'777</b>	<b>63</b>	<b>0.4</b>

<b>FlexCare</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	341	235	106	45.1
Franchise ordinaire pour adultes	300	1'949	1'371	578	42.2
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		150	76	74	97.4
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		11'167	7'090	4'077	57.5
<b>Total</b>		<b>13'607</b>	<b>8'772</b>	<b>4'835</b>	<b>55.1</b>

<b>Total global AOS</b>		<b>185'881</b>	<b>164'005</b>	<b>21'876</b>	<b>13.3</b>
-------------------------	--	----------------	----------------	---------------	-------------

<sup>1)</sup> Niveaux de franchise au choix pour enfants: CHF 100, 200, 400, 600

<sup>2)</sup> Niveaux de franchise au choix pour adultes: CHF 500, 1'000, 1'500, 2'000, 2'500

## 1.2 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le nombre de collaborateurs converti en emplois à temps plein et sans personnel temporaire était de 198 au 31 décembre 2016 (année précédente: 196, +1 %).

## 1.3 PROJETS

Des projets stratégiquement importants ont été mis en œuvre au cours de l'exercice sous revue. Après le renouvellement complet de la marque (nouvelle personnalité de la marque, nouvelle image de marque), les projets visant à préparer Atupri Assurance de la santé à un avenir numérique

ont constitué la priorité. Citons notamment le portail clients myAtupri (avec l'innovation d'un traducteur Tarmed) ainsi que le site Internet atupri.ch entièrement remanié avec un calculateur de primes intégré, intuitif et plus convivial.

## 1.4 MODIFICATIONS DE LA LÉGISLATION

L'entrée en vigueur de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) et de l'ordonnance d'application OSAMal au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été particulièrement importante pour Atupri ainsi que pour les autres assureurs-maladie. Au cours de l'année sous revue, Atupri a déjà procédé à

de premières mesures de planification en vue de la mise en œuvre. Il est clair que l'introduction de cette loi entraînera pour Atupri des charges supplémentaires considérables, notamment en matière de compliance.

## 2 EXERCICE

Nous pouvons continuer à garantir à nos clients une solide assise financière pour nos activités commerciales. Même si l'exercice 2016 n'a pas permis de dégager d'importants rendements des placements en raison des évolutions sur le front des taux d'intérêt et sur les marchés (performance de 2,6 %), le bénéfice résultant des placements contribue de manière positive au résultat de l'entreprise. Le ratio combiné est resté pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. À l'instar des années précédentes, nous avons enregistré une nouvelle augmentation des coûts durant

l'exercice sous revue, qui s'explique principalement par un accroissement des volumes et le vieillissement croissant de la population. L'augmentation des prestations brutes décomptées était d'environ 5 % par personne assurée. Avec un taux de frais administratifs de 3,6 % des primes brutes, nous nous situons toujours en dessous de la moyenne de la branche pour l'assurance obligatoire des soins et apportons ainsi de nouveau la preuve de l'efficacité de notre traitement des dossiers.

### 2.1 CHIFFRES-CLÉS 2016

		2016	2015	Différence en %
Primes	en CHF 1'000	681'285	643'603	6
Prestations versées	en CHF 1'000	618'343	590'997	5
Frais d'exploitation	en CHF 1'000	44'515	40'432	10
Frais d'exploitation par personne assurée <sup>1)</sup>	CHF	241	224	8
Ratio combiné	en %	100.98	101.82	-1
Résultat de l'entreprise	en CHF 1'000	1'068	-5'416	-120
Total du bilan	en CHF 1'000	580'546	558'195	4
Provisions <sup>2)</sup>	en CHF 1'000	417'484	409'057	2
Réserves issues du bénéfice	en CHF 1'000	102'974	101'906	1
Total Personnes assurées <sup>3)</sup>		204'339	183'273	11
Collaboratrices et collaborateurs <sup>4)</sup>		198	196	1
Nombre de Service Center		5	5	-

<sup>1)</sup> Par personne assurée au 31 décembre 2016 (185'000) et au 31 décembre 2015 (180'500).

<sup>2)</sup> Provisions = Provisions techniques pour propre compte, provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA, provisions non techniques, provisions pour risques liés aux placements de capitaux, provisions pour correction des primes LAMal.

<sup>3)</sup> Total Personnes assurées = état au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>4)</sup> Converti en équivalent plein temps = état au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

Toutes les indications et informations détaillées sur les [comptes annuels](#) sont visibles dans le chapitre correspondant, y compris les [explications](#) sur des positions choisies du bilan et du compte de résultats.

### 2.2 ÉVALUATION DES RISQUES

Le conseil de fondation a réalisé une évaluation périodique des risques qui pourraient avoir une incidence importante sur les comptes annuels et il a décidé des mesures nécessaires le cas échéant.

## 2.3 ORGANES ET ORGANIGRAMME AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

### CONSEIL DE FONDATION

**Président**  
Franz Müller\*

**Vice-présidente**  
D<sup>r</sup> Barbara Rigassi\*

**Membres**  
Prof. Bettina Borisch  
Andreas Dolf  
Jürg Ritz\*  
D<sup>r</sup> Bruno Schatzmann

\* Membres du comité du conseil de fondation

**Secrétariat**  
Jürg Inäbnit

### ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

Ferax Treuhand AG, Zürich

### ORGANE DE RÉVISION INTERNE

Balmer-Etienne AG, Luzern

### COMITÉ DE PLACEMENT

**Présidence**  
Jürg Ritz

**Membres**  
D<sup>r</sup> Barbara Rigassi  
Christof Zürcher  
Alfred Amrein  
Beat Kunz, expert en placement externe

### COMMISSION D'EXAMEN

**Membres**  
Franz Müller  
D<sup>r</sup> Barbara Rigassi  
Jürg Ritz  
Andreas Dolf

### DIRECTION GÉNÉRALE

**Président**  
Christof Zürcher

**Vice-président**  
**Responsable Finances et Services**  
Alfred Amrein

**Responsable Marketing et Vente**  
Kaspar Trachsel

**Responsable Prestations**  
Jona Städeli

### DIRECTION

**Responsable HR**  
Sabine Kleeb

**Responsable GI et Projets**  
Dieter Genge

**Responsable Clients entreprises**  
Mirjam Philippart

### MÉDECINS-CONSEIL

D<sup>r</sup> Daniel Schenk  
D<sup>r</sup> Ursula Schafroth  
D<sup>r</sup> Bruno Lombardi

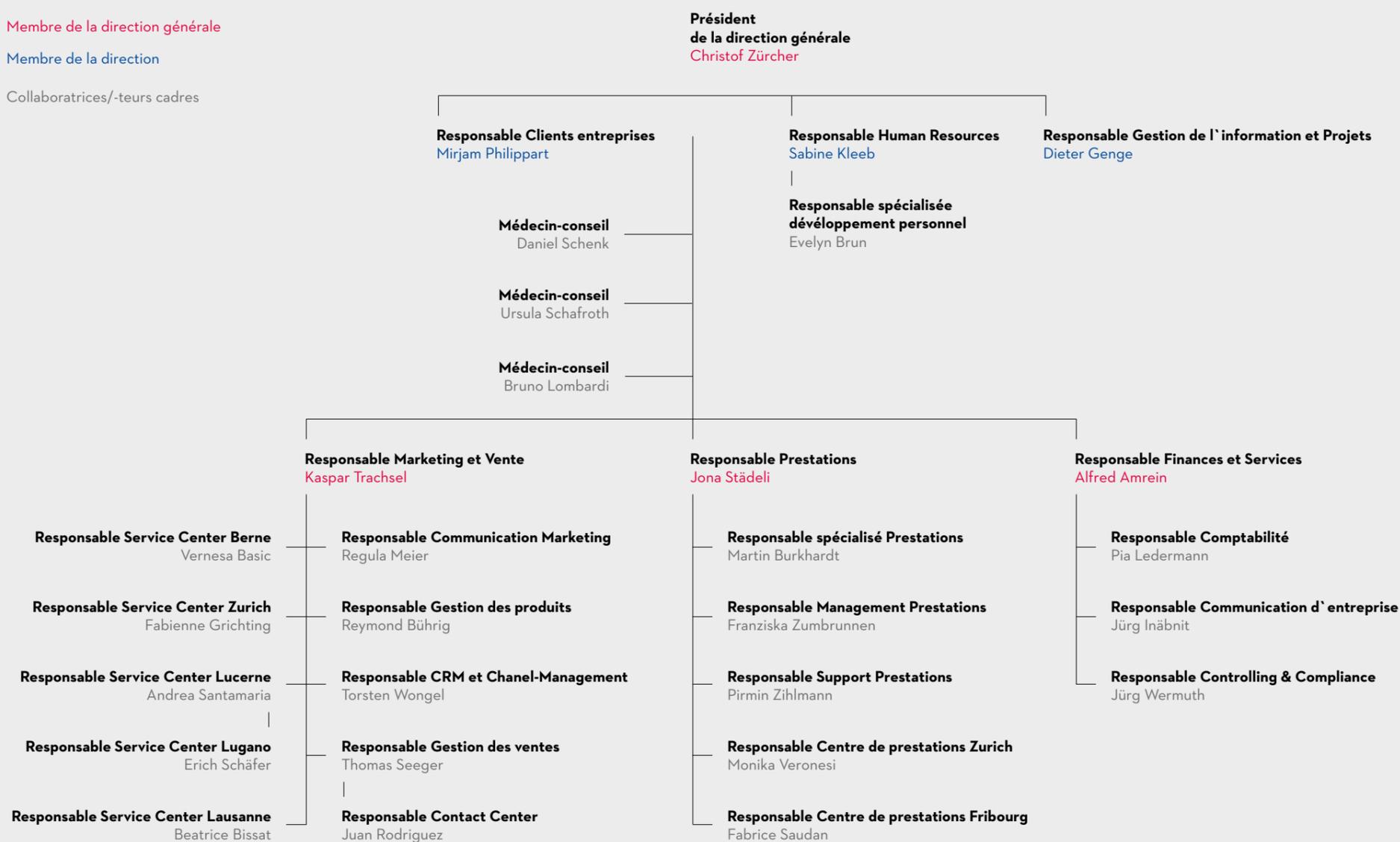
### DENTISTES-CONSEIL

RVK Vertrauens- und Versicherungsärztlicher Dienst  
D<sup>r</sup> Edgar von Ballmoos

Membre de la direction générale

Membre de la direction

Collaboratrices/-teurs cadres



## 3 RÉMUNÉRATIONS

Le conseil de fondation fixe la rémunération de ses membres et décide de la rémunération des membres de la direction générale. En 2016, la rémunération des membres du conseil de fondation et de la direction générale en fonction était la suivante: la rémunération globale du conseil de fondation était de CHF 177'750.-. Ce montant comprend également l'ensemble des rémunérations pour la collaboration au sein des différentes commissions du conseil de fondation. Le président du conseil de fondation a perçu une rémunération de

CHF 63'000.-. La rémunération globale des quatre membres de la direction générale était constituée des salaires bruts de CHF 960'605.- et des cotisations de prévoyance de CHF 98'081.-. La rémunération maximale a été versée au président de la direction générale qui a perçu un salaire brut de CHF 285'012.- et des cotisations de prévoyance de CHF 34'364.-. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du conseil de fondation ou de la direction générale devant être rendu public n'a été versé.

## 4 PERSPECTIVES

La numérisation se traduira également chez Atupri par le développement de nouveaux outils et fonctions et le renforcement de ceux qui existent déjà afin de répondre en priorité aux besoins de la clientèle, mais aussi à des formes d'organisation internes agiles. Les processus à l'échelle de l'entreprise seront intériorisés avec le développement du système de gestion de la qualité (SGQ). Avec cette orientation stratégique, Atupri garantit son autonomie et son in-

dépendance. En tant qu'assureur de la santé, nous voulons être à la hauteur de notre ambition consistant à devenir le leader de l'assurance en ligne et des services et satisfaire durablement à la promesse de la marque focalisée sur la santé. D'autres mesures réglementaires et les exigences en matière de compliance engendrent également chez Atupri une surcharge organisationnelle et administrative considérable, assortie des coûts correspondants.

# Rapport de l'organe de révision

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ATTENTION DU CONSEIL DE FONDATION D'ATUPRI ASSURANCE DE LA SANTÉ

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En qualité d'organe de révision, nous avons examiné les comptes annuels d'Atupri Assurance de la santé présentés ci-après, qui se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de variation des fonds propres, du tableau de flux de trésorerie et de l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE FONDATION

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les Swiss GAAP RPC, avec les prescriptions légales et avec les statuts. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, qui doivent être exempts de fausses indications essentielles dues à des manquements ou à des erreurs. Par ailleurs, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes de présentation des comptes adéquates, ainsi que de l'exécution d'estimations appropriées.

## RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Il est de notre responsabilité de remettre une appréciation basée sur notre contrôle des comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec la législation suisse et les normes d'audit suisses. Selon ces normes, nous devons planifier et exécuter le contrôle de façon à obtenir une certitude suffisante concernant l'absence de fausses indications essentielles dans les comptes annuels.

Le contrôle comprend l'exécution de procédures d'audit visant à recueillir des éléments probants concernant les valeurs et autres informations contenues dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement du réviseur. Cela inclut l'évaluation des risques de fausses indications essentielles dans les comptes annuels en tant que conséquence de manquements ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, pour autant que celui-ci soit

pertinent pour l'établissement des comptes annuels, afin de définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pour remettre une appréciation sur l'efficacité du système de contrôle interne. L'audit comprend en outre l'évaluation de l'adéquation des méthodes de présentation des comptes appliquées, de la fiabilité des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation globale des comptes annuels. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base d'appréciation suffisante et adéquate.

## APPRÉCIATION

D'après notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 donnent une image fidèle de la situation financière, du patrimoine et des résultats, en concordance avec les Swiss GAAP RPC, et ils sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## RAPPORT SUR LA BASE D'AUTRES PRESCRIPTIONS LÉGALES

Nous confirmons que nous satisfaisons aux exigences légales en matière d'agrément selon la loi sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR) et en matière d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous confirmons que pour établir les comptes annuels, il existe un système de contrôle interne organisé selon les directives du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Ce rapport est une traduction libre réalisée par Atupri à partir de la version originale allemande. Il ne correspond pas au texte standard de la traduction française d'EXPERTsuisse. L'attestation de vérification des comptes annuels (se composant du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des fonds propres et de l'annexe) n'est disponible qu'en version allemande.

Zurich, le 26 avril 2017

**FERAX** TREUHAND AG

# Comptes annuels

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

## ACTIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2016	2015	Différence en %
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>528'848</b>	<b>498'809</b>	<b>6 %</b>
Placements de capitaux	4.1	525'649	497'674	
Immobilisations incorporelles	4.2	2'013	406	
Immobilisations corporelles	4.3	1'186	729	
<b>Actifs circulants</b>	<b>4.4</b>	<b>51'698</b>	<b>59'386</b>	<b>0 %</b>
Comptes de régularisation		1'202	2'496	
Créances		20'460	19'530	
Liquidités		30'036	37'360	
<b>Total des actifs</b>		<b>580'546</b>	<b>558'195</b>	<b>6 %</b>

## PASSIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2016	2015	Différence en %
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres tableau de variation</b>	<b>102'974</b>	<b>101'906</b>	<b>1 %</b>
Réserves issues du bénéfice		102'974	101'906	
<b>Dettes</b>		<b>477'572</b>	<b>456'289</b>	<b>5 %</b>
Provisions techniques pour propre compte	4.5	294'272	285'709	
Provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	4.6	59'274	59'054	
Provisions non techniques	4.7	860	973	
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal <sup>2)</sup>		29'949	29'049	
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux LCA <sup>2)</sup>		33'129	30'672	
Provisions pour correction des primes LAMal <sup>2)</sup>		-	3'600	
Dettes	4.8	47'884	44'656	
Comptes de régularisation	4.8	12'204	2'576	
<b>Total des passifs</b>		<b>580'546</b>	<b>558'195</b>	<b>4 %</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la [page 24](#)

Vous trouverez les détails dans les rubriques suivantes de l'annexe:  
 - Principes de présentation des comptes  
 - Principe d'établissement du bilan et d'évaluation  
 - Explications

<sup>2)</sup> Les calculs des provisions pour les risques dans les placements de capitaux et les corrections des primes LAMal sont décrits à la [page 22](#).  
 Pour les années 2015 et 2016, le taux s'élève à 12 % des valeurs globales du cours des placements en capitaux.

# COMPTE DE RÉSULTAT 2016

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2016	2015	Différence en %
<b>Primes acquises pour propre compte</b>		<b>675'421</b>	<b>637'453</b>	<b>6 %</b>
Primes		681'285	643'603	
Déductions sur produits		-5'500	-5'734	
Contributions du secteur public		-364	-416	
<b>Charges d'assurances</b>		<b>637'504</b>	<b>608'636</b>	<b>5 %</b>
Prestations		700'387	666'975	
Participations aux coûts		-87'511	-82'803	
Autres dépenses pour les prestations		5'467	6'825	
Parts d'excédents Indemnité journalière LCA		1'818	1'688	
Variation des provisions techniques pour propre compte		8'563	4'825	
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA		220	-	
Modification des provisions pour correction des primes LAMal		1'793	1'800	
Compensation de risques		6'767	9'326	
<b>Résultat de l'assurance</b>		<b>37'917</b>	<b>28'817</b>	<b>32 %</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		<b>44'515</b>	<b>40'432</b>	<b>10 %</b>
Frais d'exploitation pour propre compte	4.9	44'515	40'432	
<b>Ratio combiné</b>		<b>100.98 %</b>	<b>101.82 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Autre résultat d'exploitation</b>		<b>-930</b>	<b>-668</b>	<b>39 %</b>
Autre résultat d'exploitation	4.10	-930	-668	
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>4.1</b>	<b>9'084</b>	<b>6'702</b>	<b>36 %</b>
Produits des placements de capitaux		29'980	31'342	
Charges des placements de capitaux		-17'539	-25'673	
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux		-3'357	1'033	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1'555</b>	<b>-5'581</b>	<b>-128 %</b>
<b>Produit extraordinaire LAMal</b>		<b>-</b>	<b>132</b>	<b>132 %</b>
Produit extraordinaire LAMal	4.11	-	132	
<b>Impôts</b>		<b>-487</b>	<b>33</b>	<b>-1'576 %</b>
Impôts		-487	33	
<b>Résultat de l'entreprise</b>		<b>1'068</b>	<b>-5'416</b>	<b>-120 %</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la [page 24](#)

Le compte de résultat par branche d'assurance est présenté dans le compte de résultat sectoriel (chiffre 1 de l'annexe).

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2016	2015
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1068</b>	<b>-5'416</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	1'150	397
Amortissements des immobilisations corporelles	395	320
Amortissements des créances sur les preneurs d'assurance	254	678
Variations des placements de capitaux <sup>1)</sup>	-4'691	3'000
Variations des provisions techniques	8'163	4'125
Modifications des provisions pour participations aux excédents	400	700
Variations des prov. pour fluctuations/prov. pour d'autres risques	220	-
Modifications des provisions non actuarielles	-113	-114
Modifications des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	3'357	-1'033
Modifications des provisions pour correction des primes LAMal	-3'600	1'800
Variations des actifs de régularisation	1'294	7'024
Variations des créances auprès des preneurs d'assurance	-3'330	-1'885
Modifications correction des primes	-40	45
Variations des créances à l'égard des institutions publiques	1'599	-2'147
Variations des autres créances	547	184
Variations des dettes provenant des opérations d'assurance	2'405	8'304
Variations des autres dettes	863	1'005
Variations des passifs de régularisation	9'628	-1'812
<b>Flux financiers relatifs à l'exploitation</b>	<b>19'569</b>	<b>15'175</b>
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-2'692	-524
Investissements dans des immobilisations corporelles	-821	-398
Apport Global Custody <sup>2)</sup>	-15'000	-
Flux financiers provenant du Global Custody <sup>2)</sup>	-8'284	-9'392
Désinvestissements des immobilisations incorporelles	-64	-
Désinvestissements des équipements d'exploitation	-32	-95
Désinvestissements Global Custody <sup>2)</sup>	-	15'000
<b>Flux financiers provenant des investissements</b>	<b>-26'893</b>	<b>4'591</b>
<b>Total des flux financiers</b>	<b>-7'324</b>	<b>19'766</b>
Liquidités au 1.1	37'360	17'594
Liquidités au 31.12	30'036	37'360
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-7'324</b>	<b>19'766</b>

<sup>1)</sup> Les détails se trouvent dans les explications de l'annexe, ch. 4.1 (sans montants conformément au point 2 ci-dessous).

<sup>2)</sup> Le montant se compose des postes Résultat financier (intérêts, dividendes) et Charges (frais de banque et de Bourse, taxe de dépôt) de manière similaire aux explications, chiffre 4.1. Il s'agit là d'une présentation nette (produits moins charges).

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Indemnité journalière facultative LAMal	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2015</b>	<b>3'171</b>	<b>88'568</b>	<b>15'582</b>	<b>107'321</b>
Variation du résultat	126	-5'047	-495	-5'416
<b>Total du bilan au 31.12.2015</b>	<b>3'297</b>	<b>83'522</b>	<b>15'087</b>	<b>101'906</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2016</b>	<b>3'297</b>	<b>83'522</b>	<b>15'087</b>	<b>101'906</b>
Variation du résultat	46	-339	1'361	1'068
<b>Total du bilan au 31.12.2016</b>	<b>3'343</b>	<b>83'183</b>	<b>16'448</b>	<b>102'974</b>

# Annexe aux comptes annuels

# 1 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal		Complément LCA		Ind. journalière fac. LAMal		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>Produits d'assurances</b>	<b>562'330</b>	<b>528'082</b>	<b>112'727</b>	<b>108'982</b>	<b>363</b>	<b>389</b>	<b>675'420</b>	<b>637'453</b>
Primes	563'193	529'213	117'729	114'001	363	389	681'285	643'603
Déductions sur produits	-499	-715	-5'002	-5'019	-	-	-5'501	-5'734
Contributions du secteur public	-364	-416	-	-	-	-	-364	-416
<b>Charges d'assurances</b>	<b>548'067</b>	<b>517'629</b>	<b>89'129</b>	<b>90'755</b>	<b>308</b>	<b>252</b>	<b>637'504</b>	<b>608'636</b>
Prestations	614'097	579'448	85'989	87'249	301	278	700'387	666'975
Participations aux coûts	-87'195	-82'402	-316	-401	-	-	-87'511	-82'803
Autres dépenses pour les prestations	5'432	6'795	35	30	-	-	5'467	6'825
Parts d'excédents Indemnité journalière LCA	-	-	1'818	1'688	-	-	1'818	1'688
Variation des provisions techniques pour propre compte	7'173	2'662	1'383	2'189	7	-26	8'563	4'825
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	-	-	220	-	-	-	220	-
Modification des provisions pour correction des primes LAMal	1'793	1'800	-	-	-	-	1'793	1'800
Compensation de risques	6'767	9'326	-	-	-	-	6'767	9'326
<b>Résultat de l'assurance</b>	<b>14'263</b>	<b>10'453</b>	<b>23'598</b>	<b>18'227</b>	<b>55</b>	<b>137</b>	<b>37'917</b>	<b>28'817</b>
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>20'076</b>	<b>18'262</b>	<b>24'426</b>	<b>22'157</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>44'515</b>	<b>40'432</b>
Frais d'exploitation pour propre compte	20'076	18'262	24'426	22'157	13	13	44'515	40'432
<b>Ratio combiné</b>	<b>101.03 %</b>	<b>101.48 %</b>	<b>100.73 %</b>	<b>103.61 %</b>	<b>88.43 %</b>	<b>68.12 %</b>	<b>100.98 %</b>	<b>101.82 %</b>
<b>Autre résultat d'exploitation</b>	<b>-860</b>	<b>-609</b>	<b>-70</b>	<b>-58</b>	<b>-</b>	<b>-1</b>	<b>-930</b>	<b>-668</b>
Autre résultat d'exploitation	-860	-609	-70	-58	-	-1	-930	-668
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>6'334</b>	<b>3'239</b>	<b>2'746</b>	<b>3'460</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>9'083</b>	<b>6'702</b>
Produits des placements de capitaux	14'767	14'419	15'203	16'913	10	10	29'979	31'342
Charges des placements de capitaux	-7'534	-11'410	-10'000	-14'256	-5	-7	-17'539	-25'673
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-899	230	-2'457	803	-1	-	-3'357	1'033
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-339</b>	<b>-5'179</b>	<b>1'848</b>	<b>-528</b>	<b>46</b>	<b>126</b>	<b>1'555</b>	<b>-5'581</b>
<b>Produit extraordinaire LAMal</b>	<b>-</b>	<b>132</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>132</b>
Produit extraordinaire LAMal	-	132	-	-	-	-	-	132
<b>Impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-487</b>	<b>33</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-487</b>	<b>33</b>
Impôts	-	-	-487	33	-	-	-487	33
<b>Résultat de l'entreprise</b>	<b>-339</b>	<b>-5'047</b>	<b>1'361</b>	<b>-495</b>	<b>46</b>	<b>126</b>	<b>1'068</b>	<b>-5'416</b>

## 2 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

### STANDARDS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Conformément à la directive du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant la présentation des comptes de l'assurance-maladie sociale et conformément au plan comptable de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance doit respecter les Swiss GAAP RPC à partir de l'exercice 2012, toutefois avec quelques compléments. Ainsi, la constitution de provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal est interdite dans la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance.

Au chiffre 4.2 de ladite directive, il est indiqué que les comptes annuels statutaires peuvent aussi être établis selon les Swiss GAAP RPC sans compléments.

La présentation des comptes d'Atupri Assurance de la santé se conforme donc à l'ensemble de règles Swiss GAAP RPC 41

en tenant compte de l'ensemble des directives Swiss GAAP RPC.

Dès lors, en dérogation de la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal sont constituées dans les présents comptes annuels.

La présentation des comptes respecte les principes «continuité d'exploitation, prééminence de la substance sur la forme, délimitation périodique et matérielle, principe de prudence et principe brut».

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Atupri Assurance de la santé n'est pas un groupe. Les comptes individuels sont établis selon les principes susdits.

## 3 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

### ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des engagements s'applique dans les comptes annuels. Exceptionnellement, les actifs de même nature et les engagements de qualité identique sont évalués de manière globale dans les comptes annuels.

### CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de clôture des comptes. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date des transactions.

### PLACEMENT DE CAPITAUX (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.1)

L'évaluation des placements de capitaux se fait aux valeurs actuelles. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat en tant que bénéfices de cours non réalisés dans le produit des placements de capitaux et en tant que pertes de cours non réalisés dans les charges des placements de capitaux.

Par valeur actuelle, on entend la valeur du marché pratiquée publiquement.

A défaut de valeur du marché, la valeur actuelle est déterminée de la manière suivante:

- par comparaison avec des objets similaires;
- par la valeur en espèces des futurs cash-flows ou produits (méthode Discounted Cash Flow);
- par une autre méthode d'évaluation reconnue.

Si la valeur du marché n'est pas connue ou qu'aucune valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition sous déduction des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

### Obligations (créances libellées en montant fixe)

Les obligations, les obligations convertibles et d'autres immobilisations similaires sont des immobilisations libellées en CHF ou en une autre monnaie ayant une valeur nominale. L'évaluation se fait à la valeur du marché et les intérêts courus sont saisis séparément dans les actifs de régularisation. La part des obligations en monnaies étrangères est couverte par des opérations de change à terme.

### **Instruments dérivés (opérations de change à terme)**

Les instruments dérivés contiennent exclusivement des opérations de change à terme pour couvrir la part de monnaies étrangères dans les obligations. L'évaluation s'effectue aux valeurs du marché.

### **Actions (participations au capital)**

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et d'autres titres similaires. Les participations et les placements collectifs sont présentés séparément. Les immobilisations détenues par Atupri Assurance de la santé sont négociables et évaluées à la valeur du marché.

### **Actions immobilières**

Les titres de participation (actions) de sociétés immobilières en font partie. Ceux-ci sont également transmis aux autorités de surveillance des taux de biens immobiliers.

### **Placements collectifs (fonds)**

Les placements collectifs figurent dans un poste séparé. Comme pour les obligations et les actions, l'évaluation est faite aux valeurs actuelles (valeurs du marché).

### **Liquidités**

Il s'agit là du ratio de liquidité dans les placements de capitaux. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

### **Placements dans des institutions LAMal, qui servent à la pratique de l'assurance-maladie sociale**

Puisque la valeur de ces placements ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. Pour les bons de participation suivants, l'évaluation est faite aux valeurs d'acquisition:

Site	CHF
Volksapotheke Schaffhausen	3'950
Topwell-Apotheke Winterthur	4'417
Pharmacie Populaire Genève	2'000
Genossenschaftsapotheke Biel	500
Centre Jurassien Le Noirmont	30'000
<b>Total</b>	<b>40'867</b>

### **Placements dans des institutions LCA**

Puisque la valeur de ce placement ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. La participation détenue dans Secon AG figurant dans ce poste est évaluée à sa valeur d'acquisition d'un montant de CHF 540'800.-. Secon AG est le fournisseur du logiciel pour assurances-maladie utilisé par Atupri. La participation d'Atupri est de 18 %.

## **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.2)**

Ce poste contient des valeurs sans existence physique qui ont été acquises ou produites en interne. Il s'agit là de logiciels et de licences. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif si elles sont clairement identifiées, si la détermination des coûts est fiable et si elles apportent une utilité mesurable à l'entreprise durant plusieurs années. L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait aux coûts d'acquisition sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Logiciels/licences: 3 ans

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.3)**

Les immobilisations corporelles sont constituées en majorité d'équipements d'exploitation, de mobilier et de l'infrastructure informatique. L'évaluation des immobilisations corporelles se fait aux coûts d'acquisition sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Équipements d'exploitation/mobilier: 8 ans  
Matériel informatique: 3 ans

### **Dépréciations d'actifs**

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les placements de capitaux qui sont exceptionnellement évalués à la valeur d'acquisition sont soumis à l'évaluation de l'actualité de la valeur à chaque date de clôture du bilan. En cas de signes d'une baisse durable de la valeur, il faut procéder à un calcul de la valeur réalisable (test d'«impairment»). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, il faut procéder à une adaptation avec effet sur le compte de résultat par le biais d'un amortissement exceptionne.

## **ACTIFS CIRCULANTS (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.4)**

### **Créances/Comptes de régularisation**

Les **créances** à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les réassureurs, les agents et intermédiaires, les institutions publiques et autres sont utilisées aux valeurs nominales, et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en compte de manière adéquate. La saisie des créances intervient au moment de la facturation. Le cas échéant, la délimitation périodique est effectuée par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent les intérêts courus provenant des placements de capitaux ainsi que les charges et produits qui doivent être délimités dans le temps. Les comptes de régularisation contiennent le montant à hauteur de la compensation prévue des risques, compte tenu de la variation intervenue dans l'effectif des membres, de l'évolution de la structure des âges et des taux de contribution par assuré, des intérêts courus des placements de capitaux, ainsi que des charges et produits devant être délimités dans le temps.

### **Liquidités**

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Elles comprennent les soldes de caisse, les avoirs sur comptes postaux et bancaires, ainsi que les fonds à vue et en dépôt d'une durée maximale de 90 jours. Le ratio de liquidité dans les placements de capitaux est saisi et évalué dans le poste Placements de capitaux.

## **PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.5)**

Les provisions techniques pour propre compte sont subdivisées en affaires LAMal et LCA. Des provisions sont constituées pour tous les sinistres survenus avant la date de clôture du bilan. Elles représentent une estimation des paiements et coûts de traitement qui restent à fournir pour

ces sinistres. Pour la branche LAMal, les provisions pour sinistres sont calculées selon la méthode Best-Estimate. A titre de valeur comparative, les provisions sont également calculées selon la méthode Chain-Ladder. Les résultats du test de solvabilité LAMal devant être établi chaque année sont utilisés pour ce faire. Conformément à la directive de l'OFSP, des provisions de vieillissement doivent être constituées pour l'indemnité journalière LAMal. Cela est justifié par le fait qu'il s'agit d'un produit avec des primes définies selon l'âge d'entrée. Le montant de KCHF 400 correspond à la valeur cible à hauteur du volume annuel de primes. Les affaires LCA comprennent les postes de provisions techniques suivants:

### **Provisions pour sinistres**

La provision minimale est calculée chaque année selon la même méthode actuarielle que pour les affaires LAMal. D'autres provisions propres à la gestion d'entreprise peuvent être constituées pour d'éventuels grands sinistres ou pour des retards de traitement des justificatifs. Conformément aux plans d'exploitation 2013 approuvés par la FINMA, une valeur cible de 35 % des prestations nettes a été définie.

### **Provisions de vieillissement**

Les produits Mivita, Comforta, Hôpital et Combi sont financés selon le système individuel de couverture des besoins. Il s'agit de tarifs selon l'âge effectif et pas de tarifs selon l'âge d'entrée. La provision de vieillissement sert à amortir les effets du renchérissement sur les primes (notamment en cas de Run Off). Conformément aux plans d'exploitation 2013 approuvés par la FINMA, une valeur cible de 150 % des primes encaissées a été définie.

### **Provisions pour participations aux excédents**

Les contrats des assurances complémentaires peuvent prévoir, en cas d'évolution positive, une participation du preneur d'assurance aux excédents. La période respective de comptabilisation est de trois ans. Le calcul est effectué annuellement pour chaque contrat en considérant que les bénéfices doivent être payés chaque année sur la base de la mesure contractuelle de trois années.

## **PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.6)**

### **Provisions pour fluctuations**

Le montant des provisions pour fluctuations est basé sur le coefficient de variation du risque de paramètre et du risque aléatoire de la feuille SST «Insurance Risk». Confor-

mément aux plans d'exploitation 2013 approuvés par la FINMA, une valeur maximale de 20 % des primes encaissées a été définie.

#### **Provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance**

La provision sert de garantie contre le risque d'exploitation du côté des actifs et des passifs, notamment les incidences politiques (répercussions possibles d'une caisse unique sur les affaires des assurances complémentaires, hyperinflation) et les catastrophes (accidents chimiques, nouveaux médicaments/méthodes de traitement, etc.). Conformément aux plans d'exploitation 2013 approuvés par la FINMA, une valeur maximale de 60 % des primes encaissées a été définie. L'ensemble des provisions techniques n'est pas estimé à la valeur actuelle.

### **PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.7)**

Toutes les provisions qui ne sont pas d'ordre technique figurent dans ce poste. A la date de clôture en font partie exclusivement les fonds réglementaires. Le poste est évalué à la date de clôture du bilan sur la base des sorties de liquidités.

### **PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX LAMAL ET LCA**

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées et dissoutes pour les risques spécifiques aux marchés afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La provision se conforme à la méthode économique-financière (étude ALM) et observe un niveau de sécurité adapté à la stratégie de placement. Le montant de la provision calculé en % des valeurs du marché des placements de capitaux est déterminé selon le principe «Value at Risk» en prenant en considération les scénarios de crise selon SST (potentiel de pertes sur le portefeuille qui a une probabilité de 99 % de ne pas être dépassé durant une année). La valeur du taux visé s'élève à 12 % des valeurs des placements de capitaux, ratio de liquidités compris, inscrites au bilan. Les bénéfices des placements de capitaux sont utilisés pour constituer la provision jusqu'à sa valeur cible. Les pertes issues du domaine des placements de capitaux sont compensées par cette provision. La constitution et la dissolution de la provision sont réalisées dans le compte de résultat.

### **PROVISIONS POUR CORRECTION DES PRIMES LAMAL**

Conformément à la révision partielle de la LAMal, approuvée par le Parlement, CHF 800 mio seront remboursés sur une période de trois ans aux assurés des cantons dans lesquels trop de primes ont été payées. Cela permettra de corriger intégralement les déséquilibres accumulés entre 1996 et 2013. Le montant de CHF 800 mio est financé à parts égales, soit à hauteur de CHF 266 mio, par trois sources différentes: les assurés domiciliés dans les cantons dans lesquels des primes ont été payées en insuffisance, les assureurs et la Confédération.

L'article 106b LAMal règle les modalités de répartition de la contribution des assureurs et donc également d'Atupri. Nous financerons le montant du remboursement estimé à CHF 5,4 mio en utilisant les réserves disponibles, ce qui nous évitera d'augmenter les primes de manière extraordinaire. Cette provision doit être dissoute au 31 décembre 2016, conformément aux instructions de l'Office fédéral de la santé publique. La somme sera versée en 2017 à l'Institution commune LAMal chargée du règlement. Elle sera donc présentée le 31 décembre 2016 à la position Compte de régularisation.

### **DETTES / COMPTES DE RÉGULARISATION (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.8)**

Les **dettes** envers des tiers tels que les preneurs d'assurance, les participations aux excédents dues à la date de clôture, les dettes envers les prestataires de soins, les fournisseurs et autres, ainsi que les primes encaissées d'avance des assurés sont utilisées à leur valeur nominale. La saisie intervient à la réception de la facture. L'éventuelle délimitation périodique se fait par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant des impôts directs prévus ainsi que des charges et produits qui doivent être délimités dans le temps.

## **ENGAGEMENTS LIÉS À LA PRÉVOYANCE DU PERSONNEL**

Les engagements de prévoyance incluent tous les engagements liés aux plans de prévoyance et aux institutions de prévoyance qui fournissent des prestations pour la retraite ou en cas de décès et d'invalidité.

Les collaborateurs d'Atupri sont assurés auprès de Previs Fondation de prévoyance. Previs est une personne morale juridiquement indépendante, détachée de l'employeur.

Le financement de ces plans est assuré par des cotisations annuelles des travailleurs et de l'employeur. Dans le compte de résultat, les cotisations délimitées à la période sont présentées comme charges de personnel. Dans le bilan, les créances et les engagements sont délimités en se fondant sur les bases contractuelles, réglementaires et légales.

Chaque année, on examine s'il existe une obligation économique (engagement à long terme) provenant de l'institution de prévoyance. L'examen se base sur les contrats et les comptes annuels des institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 26, qui présentent la situation financière, les excédents de couverture et les découverts existants. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est présentée en tant que charges de personnel dans le compte de résultat. A la date de clôture, Atupri ne fait face à aucun engagement à ce sujet.

## **CAPITAL PROPRE**

Les capitaux propres se composent des réserves requises par les CFF pour l'autonomie de la caisse-maladie, des affectations des résultats des années précédentes et de la compensation des pertes 2016.

## 4 EXPLICATIONS CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS

Les pages suivantes présentent des explications concernant une sélection de postes du bilan et du compte de résultat.

### 4.1 PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Actions immobilières LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements dans des institutions LAMal	Total des placements en capitaux LAMal
<b>Total du bilan au 31.12.2015</b>	<b>82'936</b>	<b>28'195</b>	<b>16'555</b>	<b>113'075</b>	<b>660</b>	<b>615</b>	<b>242'036</b>	<b>41</b>	<b>242'077</b>
Bénéfices réalisés	115	2'003	160	130	-	771	3'180	-	3'180
Pertes réalisées	-45	-1'741	-6	-193	-	-724	-2'709	-	-2'709
Bénéfices de cours non réalisés	621	1'836	1'382	2'742	-550	-	6'031	-	6'031
Pertes de cours non réalisés	-736	-1'258	-	-1'167	-922	-	-4'083	-	-4'083
Résultat financier (intérêts, dividendes)	1'543	946	546	2'559	-	-38	5'557	-	5'557
Charges (frais de banque et de Bourse, taxes de dépôt)	-17	-91	-3	-12	-	-591	-713	-	-713
Investissements (nouvel afflux de trésorerie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des intérêts courus / Impôts à la source	237	-	-	-	-	-	237	-	237
Transactions (reports)	-1'454	-2'545	-5'010	4'424	-	4'585	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2016</b>	<b>83'199</b>	<b>27'344</b>	<b>13'623</b>	<b>121'558</b>	<b>-811</b>	<b>4'619</b>	<b>249'533</b>	<b>41</b>	<b>249'574</b>

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Actions immobilières LCA	Placements collectifs LCA	Instruments dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements dans des institutions LCA	Total des placements en capitaux LCA	Total des placements en capitaux
<b>Total du bilan au 31.12.2015</b>	<b>95'394</b>	<b>46'109</b>	<b>1'754</b>	<b>97'957</b>	<b>296</b>	<b>13'545</b>	<b>255'056</b>	<b>541</b>	<b>255'597</b>	<b>497'674</b>
Bénéfices réalisés	1'682	943	55	724	-	953	4'357	-	4'357	7'536
Pertes réalisées	-829	-2'368	-	-483	-	-962	-4'642	-	-4'642	-7'352
Bénéfices de cours non réalisés	138	2'787	-	3'948	-375	-	6'498	-	6'498	12'530
Pertes de cours non réalisés	-655	-1'407	-	-2'451	2	-	-4'512	-	-4'512	-8'595
Résultat financier (intérêts, dividendes)	1'211	894	-	2'225	-	-64	4'266	-	4'266	9'823
Charges (frais de banque et de Bourse, taxes de dépôt)	-36	-61	-3	-133	-	-590	-823	-	-823	-1'539
Investissements (nouvel afflux de trésorerie)	-	-	-	-	-	15'000	15'000	-	15'000	15'000
Variations des intérêts courus / Impôts à la source	335	-	-	-	-	-	335	-	335	572
Transactions (reports)	-41'595	-17'103	-1'806	81'724	-	-21'220	-	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2016</b>	<b>55'645</b>	<b>29'796</b>	<b>-</b>	<b>183'511</b>	<b>-76</b>	<b>6'661</b>	<b>275'535</b>	<b>541</b>	<b>276'076</b>	<b>525'649</b>

### DÉRIVÉS PERMETTANT DE COUVRIR LA PART DE MONNAIES ÉTRANGÈRES DANS LES OBLIGATIONS

	Valeur de marché active 31.12.16	Valeur de marché passive 31.12.16	Valeur de marché active 31.12.15	Valeur de marché passive 31.12.15
Opérations de change à terme LAMal	32'802	33'613	29'549	28'889
Opérations de change à terme LCA	5'149	5'227	27'495	27'199
<b>Total des opérations de change à terme</b>	<b>37'951</b>	<b>38'840</b>	<b>57'044</b>	<b>56'088</b>

Les valeurs du marché sont indiquées nettes dans la valeur comptable, dans les colonnes «Instruments dérivés».

## 4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Licences	Logiciels	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
<b>Total du bilan au 1.1.2015</b>	<b>2'494</b>	<b>444</b>	<b>2'938</b>
Afflux	524	-	524
Sorties	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2015</b>	<b>3'018</b>	<b>444</b>	<b>3'462</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
<b>Etat au 1.1.2015</b>	<b>2'216</b>	<b>444</b>	<b>2'660</b>
Amortissements	397	-	397
Sorties	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2015</b>	<b>2'612</b>	<b>444</b>	<b>3'057</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2015</b>	<b>406</b>	<b>-</b>	<b>406</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
<b>Etat au 1.1.2016</b>	<b>3'018</b>	<b>444</b>	<b>3'462</b>
Afflux	2'756	-	2'756
Sorties	-64	-	-64
<b>Etat au 31.12.2016</b>	<b>5'710</b>	<b>444</b>	<b>6'154</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
<b>Etat au 1.1.2016</b>	<b>2'612</b>	<b>444</b>	<b>3'057</b>
Amortissements	1'150	-	1'150
Sorties	-64	-	-64
<b>Etat au 31.12.2016</b>	<b>3'698</b>	<b>444</b>	<b>4'142</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2016</b>	<b>2'013</b>	<b>-</b>	<b>2'013</b>

## 4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Mobilier	Equipements	Matériel informatique	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
<b>Total du bilan au 1.1.2015</b>	<b>882</b>	<b>1'564</b>	<b>545</b>	<b>2'991</b>
Afflux	142	258	93	493
Sorties	-	-	-95	-95
<b>Etat au 31.12.2015</b>	<b>1'024</b>	<b>1'822</b>	<b>543</b>	<b>3'389</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Etat au 1.1.2015</b>	<b>634</b>	<b>1'354</b>	<b>447</b>	<b>2'435</b>
Amortissements	85	118	117	320
Sorties	-	-	-95	-95
<b>Etat au 31.12.2015</b>	<b>719</b>	<b>1'472</b>	<b>469</b>	<b>2'660</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2015</b>	<b>305</b>	<b>350</b>	<b>74</b>	<b>729</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
<b>Etat au 1.1.2016</b>	<b>1'024</b>	<b>1'822</b>	<b>543</b>	<b>3'389</b>
Afflux	93	152	608	853
Sorties	-	-	-32	-32
<b>Etat au 31.12.2016</b>	<b>1'117</b>	<b>1'974</b>	<b>1'119</b>	<b>4'210</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Etat au 1.1.2016</b>	<b>719</b>	<b>1'472</b>	<b>469</b>	<b>2'660</b>
Amortissements	74	76	245	395
Sorties	-	-	-32	-32
<b>Etat au 31.12.2016</b>	<b>793</b>	<b>1'548</b>	<b>682</b>	<b>3'023</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2016</b>	<b>324</b>	<b>426</b>	<b>436</b>	<b>1'186</b>

## 4.4 ACTIFS CIRCULANTS

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2016	2015
Avoir compensation des risques	-	900
Comptes de régularisation	1'202	1'596
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>1'202</b>	<b>2'496</b>
Créances sur les preneurs d'assurance LAMal	27'191	23'952
Créances sur les preneurs d'assurance LCA	-67	-158
<b>Créances auprès des preneurs d'assurance</b>	<b>27'124</b>	<b>23'794</b>
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LAMal	-7'380	-7'124
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LCA	-86	-88
<b>Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance</b>	<b>-7'466</b>	<b>-7'212</b>
Créances envers des organismes publics	1'320	2'919
Autres créances	-518	29
<b>Autres créances</b>	<b>802</b>	<b>2'948</b>
<b>Total des créances</b>	<b>20'460</b>	<b>19'530</b>
Liquidités auprès des CFF	246	3'115
Compte courant bancaire	15'860	13'488
Comptes postaux	13'919	20'748
Caisses	11	9
<b>Total des liquidités</b>	<b>30'036</b>	<b>37'360</b>
<b>Total des actifs circulants</b>	<b>51'698</b>	<b>59'386</b>

Le droit de gage sur notre compte courant bancaire à hauteur de CHF 7,06 millions pour la couverture de transactions à terme sur devises, effectif au cours de l'exercice précédent, a été supprimé durant l'exercice 2016.

## 4.5 PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal <sup>1)</sup>	Provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal <sup>2)</sup>	Provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal <sup>3)</sup>	Provisions pour sinistres LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour vieillissement LCA <sup>5)</sup>	Participations aux excédents LCA <sup>6)</sup>	Total
<b>Etat au 1.1.2015</b>	<b>109</b>	<b>400</b>	<b>116'588</b>	<b>28'286</b>	<b>132'301</b>	<b>3'200</b>	<b>280'884</b>
Constitution	-	-	3'092	314	1'455	700	5'561
Dissolution	-26	-	-430	-280	-	-	-736
<b>Total du bilan au 31.12.2015</b>	<b>83</b>	<b>400</b>	<b>119'250</b>	<b>28'320</b>	<b>133'756</b>	<b>3'900</b>	<b>285'709</b>
<b>Etat au 1.1.2016</b>	<b>83</b>	<b>400</b>	<b>119'250</b>	<b>28'320</b>	<b>133'756</b>	<b>3'900</b>	<b>285'709</b>
Constitution	7	-	7'929	979	1'110	400	10'425
Dissolution	-	-	-756	-1'106	-	-	-1'862
<b>Total du bilan au 31.12.2016</b>	<b>90</b>	<b>400</b>	<b>126'423</b>	<b>28'193</b>	<b>134'866</b>	<b>4'300</b>	<b>294'272</b>

<sup>1)</sup> Au 31 décembre 2016, le montant des provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal s'élève à 30 % des prestations versées et correspond au besoin effectif.

<sup>2)</sup> La constitution des provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal se conforme aux exigences de l'OFSP.

<sup>3)</sup> Au 31 décembre 2016, le montant des provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal s'élève à 24 % des prestations versées (Best Estimate).

<sup>4)</sup> Le montant des provisions pour sinistres LCA correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA. Au 31 décembre 2016, il s'élève à 35 % des prestations versées.

<sup>5)</sup> Le montant des provisions de vieillissement correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA. La constitution représente 2 % du volume des provisions de vieillissement de l'exercice précédent pour les produits Hôpital combi et Hôpital. Au 31 décembre 2016, les provisions pour vieillissement s'élèvent à 114,6 % des recettes de primes LCA.

<sup>6)</sup> Le montant des provisions pour participations aux excédents correspond aux obligations contractuelles.

## 4.6 PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour fluctuations	Prov. autres risques	Total
<b>Etat au 1.1.2015</b>	<b>11'554</b>	<b>47'500</b>	<b>59'054</b>
Constitution	-	-	-
Dissolution	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2015</b>	<b>11'554</b>	<b>47'500</b>	<b>59'054</b>
<b>Etat au 1.1.2016</b>	<b>11'554</b>	<b>47'500</b>	<b>59'054</b>
Constitution	220	-	220
Dissolution	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2016</b>	<b>11'774</b>	<b>47'500</b>	<b>59'274</b>

Le montant de ces deux postes de provisions correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

Au 31.12.2016, les provisions pour fluctuations s'élèvent à 10,0 % des primes LCA perçues.

Au 31.12.2016, les provisions pour d'autres risques s'élèvent à 40,3 % des primes LCA perçues.

## 4.7 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Etat au 1.1.2015</b>	<b>696</b>	<b>391</b>	<b>1'087</b>
Constitution	-	-	-
Utilisation	-110	-4	-114
<b>Total du bilan au 31.12.2015</b>	<b>586</b>	<b>387</b>	<b>973</b>
<b>Etat au 1.1.2016</b>	<b>586</b>	<b>387</b>	<b>973</b>
Constitution	-	-	-
Utilisation	-104	-9	-113
<b>Total du bilan au 31.12.2016</b>	<b>482</b>	<b>378</b>	<b>860</b>

Parmi les provisions non techniques, figurent les postes suivants:

- Réserves affectées TGV CFF (allocations de décès jusqu'au 31 décembre 2016)
- Réserves affectées aux prestations volontaires
- Réserves affectées aux prestations volontaires CFF

## 4.8 DETTES/COMPTES DE RÉGULARISATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2016	2015
Dettes envers les preneurs d'assurance LAMal	1'046	1'775
Dettes envers les preneurs d'assurance LCA	519	729
Dettes envers l'indemnité journalière collective LCA	1'094	788
Dettes envers les prestataires de soins LAMal	-327	8'768
Dettes envers les prestataires de soins LCA	-76	531
Dettes correction des primes	5	45
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LAMal	36'067	23'999
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LCA	4'324	3'651
<b>Total des dettes provenant des opérations d'assurance</b>	<b>42'652</b>	<b>40'286</b>
Dettes envers les fournisseurs et autres	5'233	4'370
<b>Total des autres dettes</b>	<b>5'233</b>	<b>4'370</b>
<b>Total des dettes</b>	<b>47'884</b>	<b>44'656</b>
Réserve pour compensation du risque	3'500	-
Passifs transitoires issus de la correction des primes	5'438	-
Passifs transitoires	3'266	2'576
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>12'204</b>	<b>2'576</b>

La provision Correction de primes doit être dissoute au 31 décembre 2016, conformément aux instructions de l'Office fédéral de la santé publique. La somme de KCHF 5438 sera versée en 2017 à l'Institution commune LAMal chargée du règlement. Elle sera donc présentée le 31 décembre 2016 à la position Compte de régularisation.

## 4.9 FRAIS D'EXPLOITATION POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2016	2015
Charges de personnel	21'495	20'631
Charges de marketing et communication	7'035	5'254
Charges informatiques	6'719	6'524
Autres charges administratives <sup>1)</sup>	7'721	7'306
Amortissements	1'545	717
<b>Total des frais d'exploitation pour propre compte</b>	<b>44'515</b>	<b>40'432</b>

<sup>1)</sup> Locaux administratifs, assurances, cotisations aux associations, frais de port, téléphonie, formulaires, frais de conseil, autres charges administratives.

## 4.10 AUTRE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2016	2015
Autres produits d'exploitation <sup>1)</sup>	284	287
Autres charges d'exploitation <sup>2)</sup>	-1'214	-953
<b>Total autre résultat d'exploitation</b>	<b>-930</b>	<b>-666</b>

<sup>1)</sup> Intérêts moratoires des résultats de poursuite et intérêts sur les liquidités de l'entreprise

<sup>2)</sup> Escomptes accordés et commissions du trafic des paiements

## 4.11 REVENU EXTRAORDINAIRE LAMAL

L'Institution commune LAMal a versé à tous les assureurs-maladie en 2015 les gains de cours en monnaie étrangère issus des activités internationales pour le compte des assureurs-maladie. La part pour Atupri s'élève à CHF 131'892.65. S'agissant d'un paiement unique, il est inscrit sous le poste «Produits extraordinaires».

## 4.12 AUTRES MENTIONS

### VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

La valeur d'assurance incendie pour les immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à KCHF 8'060.

### PLACEMENTS DE CAPITAUX QUI NE SONT PAS DISPONIBLES LIBREMENT

Parmi les provisions actuarielles selon les chiffres 4.5 et 4.6 des explications, seules les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA ne font pas partie du débit de la fortune liée. Dès lors, ce poste ne doit pas être couvert par la fortune liée.

LAMal = Tous les placements de capitaux font partie de la fortune liée.

LCA = Tous les placements de capitaux, mais toutefois sans tenir compte des participations à des institutions à hauteur de KCHF 541 (voir Explications, chiffre 4.1), font partie de la fortune liée.

### INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Atupri est affiliée à la Fondation collective Previs Fondation de prévoyance. Previs est une institution autonome de prévoyance de droit privé. Previs offre différents plans de prévoyance. Atupri a choisi pour l'ensemble de son personnel le plan suivant en primauté de cotisations:

**Epargne LPP + / Risque 60**

Le salaire assuré est le salaire brut moins la déduction de coordination selon la LPP.

La cotisation risque s'élève à 3,5 % du salaire assuré. Ainsi, 60% du salaire assuré sont couverts. La cotisation d'épargne est prélevée selon l'échelonnement suivant:

18-24 ans	0 %
25-34 ans	7 %
35-44 ans	10 %
45-54 ans	15 %
55-65 ans	18 %

Le calcul de la cotisation d'épargne se base sur le salaire assuré. Le financement est assuré à 60 % par l'employeur et à 40 % par les employé(e)s.

Le taux de couverture prévu de l'institution de prévoyance Atupri s'élève vraisemblablement à 97,6 % au 31 décembre 2016. Aucune mesure d'assainissement et, dès lors, aucune obligation supplémentaire ne sont prévues. Avec le taux de conversion actuel de 6 % et des intérêts moyens servis sur le capital à hauteur de près de 2 % par an, le taux de couverture devrait être maintenu en 2017.

Les détails concernant l'inscription des obligations au bilan figurent dans l'annexe «Principes d'établissement du bilan et d'évaluation».

### CONTRATS DE LONGUE DURÉE, ESSENTIELS

Partenaire contractuel - type de contrat	Durée jusqu'au	2017 KCHF	2018 KCHF	2019 KCHF	2020 renouvelable KCHF	Total KCHF
Centris SA, Soleure - EDI-Tarmed		956	975	994	1'014	3'939
Commune bourgeoise, Berne - bail à loyer Berne	31.01.2022	536	536	536	1'608	3'216
Wincasa AG, Zurich - bail à loyer Oerlikon	31.12.2021	818	818	818	1'636	4'090
Wincasa AG, Lausanne - bail à loyer Lausanne	31.12.2021	113	113	113	226	565
immoveris properties ag, Berne - bail à loyer Berne	31.08.2020	151	151	151	151	604
Jaquet Michel, Fribourg - bail à loyer Fribourg	28.02.2019	129	129	129	-	387

## ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Jusqu'à l'approbation des comptes par le conseil de fondation le 26 avril 2017, aucun événement essentiel ne s'est produit après la date de clôture des comptes.

## TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Un membre de la direction générale est membre du conseil d'administration de Secon AG. Cette société produit des logiciels et réalise un chiffre d'affaires important avec Atupri. Cependant, comme le mandat au sein du conseil d'administration a été décerné après la décision d'Atupri de choisir Secon AG comme centre de calcul externe, il ne s'agit pas en ce sens d'une transaction avec une partie liée soumise à l'obligation de publication. Tous les membres du conseil d'administration et de la direction générale ont signé pour l'année 2016 un code de l'honneur et rendu public l'ensemble de leurs mandats. Il n'en résulte pas de transactions importantes avec des parties liées.

## HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS DE RÉVISION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2016	2015
Prestations de révision	94	81
Autres prestations de services	10	3
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>84</b>